

**COMPTE RENDU**

Nombre de membres en exercice : 53

Présents : 49

Absents avec pouvoir : 4

Absents sans pouvoir : 0

Monsieur Gérald GARREAU est nommé secrétaire de séance.

**Décisions du Maire**

Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne à hauteur de 600.000€

[2022\_006, 13/01/2022] :

Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne à hauteur de 600.000€ (fonds mobilisables dans l'attente de versement de subventions d'équipement).

Nettoyage annuel de bâtiments municipaux

[2022\_007, 17/01/2022] :

Contrat annuel de nettoyage 2022 de bâtiments municipaux (*musée Joachim Du Bellay, vitrage bâtiments municipaux, bâtiments municipaux de Champceaux pendant congés d'été -mairie, poste, office de tourisme, salle Chetou, bibliothèque-, remise en état salle Jeanne d'Arc*, avec l'entreprise OCTOPUS NETTOYAGE, basée au 163 La Lande Pivin (Le Marillais) à Mauges-sur-Loire (49410), pour un montant de 12 626,95 €.

travaux rénovation mairie de Saint Sauveur de Landemont

[2022\_008, 17/01/2022] :

Travaux de rénovation à la mairie de Saint Sauveur de Landemont : devis Renou Olivier de 14 724€ TTC.

Lotissement du Chai Monfort à Landemont Avenant n°1 au lot n°1

[2022\_009, 20/01/2022] :

Lotissement du Chai Montfort à Landemont

Modification des travaux de déconstruction du Chai entraînant une plus value de 24 447 € HT pour l'entreprise PINEAU TP (49).

Autorisation du règlement d'honoraires d'avocat

[2022\_010, 20/01/2022] :

M. Arnaud Saint-Pol et Mme Manon Delaunay ont déposé une requête le 21/12/2021 devant le Tribunal Administratif de Nantes pour annulation de la déclaration préalable de travaux de M. Jonathan Ripoche, à La Patache, à Champceaux ;

La défense des intérêts de la Commune est confiée à Maître Aurélie Blin, avocat.

Report de la prise d'effet du bail du bar Les Tontons de Liré

[2022\_011, 02/02/2022] :

En raison de la crise sanitaire, la date d'effet du bail du bar Les Tontons initialement prévue au 2 mars 2022 est modifiée au 1<sup>er</sup> juin 2021.

PREAMPTION D'UN BIEN SITUE RUE DE LA MARNE - BOUZILLE

[2022\_012, 02/02/2022] :

Préemption du bien situé Rue de la Marne à Bouzillé, cadastré 0198p, d'une surface de 105m<sup>2</sup> au prix de 29 490,00 € afin de répondre à la problématique du stationnement des véhicules dans le centre.

**1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 tel que présenté en annexe.

## **2 - Tableau annuel récapitulatif des indemnités**

Le Conseil Municipal décide :

- DE PRENDRE ACTE de l'état annuel des indemnités 2021,

## **3 - Maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions après retrait de l'ensemble de ses délégations**

Le Conseil Municipal décide :

- DE MAINTENIR Mme Valérie DA SILVA FERREIRA dans ses fonctions d'adjointe au Maire.

## **4 - Rétrocession de la voie et des réseaux - Le Grand Pré - Saint-Christophe-la-Couperie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER le transfert dans le domaine public communal de la parcelle du lotissement privé le Grand Pré à Saint-Christophe-la-Couperie, cadastrée B1939 d'une contenance de 405m<sup>2</sup>, au prix de UN EURO (1,00€),
- D'ACCEPTER la rétrocession de la voie et des équipements communs (éclairage, réseaux, etc.) en précisant qu'une servitude sera établie entre la commune et Mauges Communauté pour l'entretien des réseaux,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à représenter la commune pour l'établissement d'un acte en la forme authentique devant notaire pour le transfert des biens mentionnés ci-dessus,

## **5 - Cession d'une portion de la parcelle communale B0259 - Liré**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER la cession de la portion de la parcelle B0259 d'une surface estimée à 40 m<sup>2</sup> au tarif de CINQ EUROS LE MÈTRE CARRE (5,00€/m<sup>2</sup>) à Madame et Monsieur BIGEARD Anthony, domiciliés 235, rue Jean Dorat – Liré – 49530 OREE-D'ANJOU, précisant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint chargé de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour la rédaction de l'acte authentique de cession,

## **6 - Cession d'un local - 2 rue de la Renaissance - Landemont**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER la cession, à Madame Emilie DANET, du local correspondant au lot N°4 (surface pondérée de 65m<sup>2</sup>) de la copropriété de la parcelle AB1238 situé 2 rue de la Renaissance à Landemont au prix de CENT MILLE EUROS (100 000,00€), précisant que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint chargé de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour la rédaction de l'acte authentique de cession,

## **7 - Mise à jour des tarifs communaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 52 POUR, 1 CONTRE et 0 ABSTENTION(S), décide :

- DE VALIDER le nouveau tarif d'occupation du domaine public pour les distributeurs automatiques au prix de 8€ par mètre carré et par mois et de l'intégrer à la grille des tarifs communaux 2022 (annexe).

## **8 - Passage à la nomenclature M57 : approbation du choix de régime de provisions semi-budgétaires pour risques et charges**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPLIQUER le régime de droit commun en optant pour le régime de provisions semi-budgétaires,
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **9 - Débat - Protection Sociale Complémentaire**

Le Conseil Municipal décide :

- DE PRENDRE ACTE qu'un débat sur les nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021) a eu lieu.

## **10 - Modification du tableau des emplois permanents - création du poste de responsable du service d'accueil au public**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 POUR, 17 CONTRE et 4 ABSTENTION(S), décide :

- DE CRÉER le poste de responsable du service d'accueil au public dans le cadre d'emploi de Rédacteur (Catégorie B) à temps complet ;
- DE MODIFIER le tableau des emplois permanents de la collectivité ;
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

## **11 - Modification du tableau des emplois non permanents - Accroissement d'activité - Bibliothèque de Liré**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 35 POUR, 2 CONTRE et 16 ABSTENTION(S), décide :

- DE CRÉER un CDD d'accroissement d'activité d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques à temps complet du 7 mars au 8 avril 2022 ;
- DE MODIFIER le tableau des emplois non permanents de la collectivité ;
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

## **12 - Modification du tableau des emplois non permanents - Accroissement saisonnier d'activité - Camping et Luce**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CRÉER les postes indiqués ci-dessus ;
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

### **13 - Modification du tableau des emplois permanents - service voirie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 50 POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTION(S), décide :

- DE SUPPRIMER un poste à temps complet de Technicien (Catégorie B) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;
- DE CRÉER un poste à temps complet sur le cadre d'emploi d'Adjoint technique (Catégorie C) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;
- DE MODIFIER le tableau des emplois permanents de la collectivité ;
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

### **14 - Lotissement Chai Monfort à Landemont - Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire entre le SIEML et la commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 51 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTION(S), décide :

- D'ADOPTER l'opération de desserte en électricité basse tension (y compris surlargeur de tranchée pour réseau de distribution d'électricité moyenne tension HTA), éclairage public et génie civil télécommunication du lotissement Chai Monfort à Landemont, et ses modalités de financement,
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer la convention afférente entre la Commune d'Orée-d'Anjou et le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire.

### **15 - SIEML - DEV126-22-65 - Drain - Remplacement d'un luminaire n° 59, rue de l'Abbé Bricard**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 51 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTION(S), décide :

- DE DÉCIDER de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération 126-22-65 DRAIN – Remplacement du luminaire n°59, rue de l'Abbé Bricard et suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Montant de la dépense :	1 282,62 € Net de taxe
- Taux du fonds de concours :	75%
- Fonds de concours à verser au SIEML :	961,98 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML ;

- DE DIRE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État ;
- DE DIRE que le Maire de la commune d'Orée d'Anjou, le comptable de la Commune d'Orée d'Anjou et le Président du SIEML sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**16 - SIEML - DEV172-22-35 - Landemont - Repose d'un candélabre suite à l'agrandissement d'un accès dans le cadre de l'aménagement du pôle enfance.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 51 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTION(S), décide :

- DE DÉCIDER de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération 172-22-35 LANDEMONT – Repose d'un candélabre dans le cadre de l'agrandissement du pôle enfance et suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Montant de la dépense :	2 065,43 € Net de taxe
- Taux du fonds de concours :	75%
- Fonds de concours à verser au SIEML :	1 549,09 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML ;

- DE DIRE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État ;
- DE DIRE que le Maire de la commune d'Orée d'Anjou, le comptable de la Commune d'Orée d'Anjou et le Président du SIEML sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**17 - Demandes de subvention DSIL et DETR - Gendarmerie de Champtoceaux - Travaux de sécurisation 2ème phase**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement,
- D'ACCEPTER de solliciter l'État au titre de la DSIL à hauteur de 13 459,67 €, et au titre de la DETR à hauteur de 10 468,63 € HT, pour les travaux, relatifs à la gendarmerie de Champtoceaux, de sécurisation 2ème phase,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces demandes de subventions.

**18 - Demandes de subvention DSIL et DETR - Pôle enfance de Drain - Crédit d'un préau et restructuration des sanitaires du restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement, sur la base des montants estimés au terme des études d'Avant-Projet Définitif,
- D'ACCEPTER de solliciter l'État au titre de la DSIL à hauteur de 59 609,38 €, et au titre de la DETR à hauteur de 46 362,86 € HT, pour les travaux, relatifs au pôle enfance de Drain, de création d'un préau et de restructuration des sanitaires du restaurant scolaire,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces demandes de subventions.

**19 - Demande de subvention DETR - Crédit d'une aire de jeux - Rue des Gats à St Laurent des Autels**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 52 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement ;
- D'ACCEPTER de solliciter l'État au titre de la DETR 2022 à hauteur de 35% du montant de l'opération de création d'une aire de jeux sur la Commune déléguée de Saint-Laurent-des-Autels ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de subvention.

**20 - Demande de subvention au Conseil Départemental de Maine et Loire - Création d'une aire de jeux - Rue des Gats à St Laurent des Autels**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 52 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement ;
- D'ACCEPTER de solliciter le Conseil Départemental pour subventionner l'opération à hauteur de 20% du montant de l'opération de création d'une aire de jeux sur la Commune déléguée de Saint-Laurent-des-Autels ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de subvention.

**21 - Demande de subvention DETR - Création d'une aire de jeux - Parc de la mairie à Liré**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 52 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement ;
- D'ACCEPTER de solliciter l'État au titre de la DETR 2022 à hauteur de 35% du montant de l'opération de création d'une aire de jeux sur la Commune déléguée de Liré ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de subvention.

**22 - Demande de subvention au Conseil Départemental de M et L - Création d'une aire de jeux - Jardin public à proximité de la mairie - LIRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 52 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement ;
- D'ACCEPTER de solliciter le Conseil Départemental pour subventionner l'opération à hauteur de 20% du montant de l'opération de création d'une aire de jeux sur la Commune déléguée de Liré ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de subvention.

**23 - Demande de subvention auprès du service Livre et Lecture de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'acquisition de documents pour le fonds documentaire de la future médiathèque située sur la commune déléguée de Drain**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER de solliciter l'aide de la DRAC pour le versement d'une subvention à hauteur de 45% HT du total du budget d'acquisition de documents, soit un montant plafond de 4 017,86 € au titre de la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques;

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

**24 - Demande de subvention auprès du service Livre et Lecture de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour le matériel informatique et numérique de la future médiathèque située sur la commune déléguée de Drain**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER de solliciter l'aide de la DRAC pour le versement d'une subvention à hauteur de 45% HT du total du budget d'équipement informatique et numérique soit un montant plafond de 9 129,44 € au titre de la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

**25 - Demande de subvention auprès du service Livre et Lecture de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour le mobilier de la future médiathèque située sur la commune déléguée de Drain**

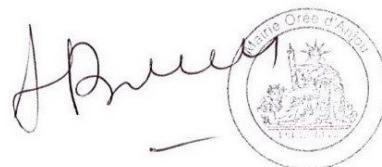
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER de solliciter l'aide de la DRAC pour le versement d'une subvention à hauteur de 45% HT du total du budget d'équipement soit un montant plafond de 46 787,48 € au titre de la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

Fin de la réunion à 23h06.

Affiché le 2 mars 2022.

Le Maire,  
Aline BRAY

A photograph showing a handwritten signature of Aline Bray on the left and an official circular seal of the commune of Orée d'Argent on the right. The seal features a landscape scene with a castle and the text "Mairie Orée d'Argent".